



Capsule d'information

À l'intention des agents et fournisseurs

Nouvelle méthode de calcul – gestion des retours

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la SAQ a introduit une méthode de calcul pour la gestion de risque au niveau des retours de produits de commandes privées, et ce, selon un pourcentage de retour autorisé. Nous avons procédé à l'évaluation pour l'année 2014 et nous avons constaté certaines incohérences dans notre méthode de calcul actuelle basée sur la moyenne annuelle des ventes *versus* les retours. Afin de remédier à cette situation, une nouvelle méthode de calcul sera appliquée***.

Modalités d'application

- Une comptabilisation des retours par produit.
- Une évaluation biannuelle basée sur la liste des produits rendus disponibles sur deux périodes de 6 mois (1^{er} janvier au 30 juin et 1^{er} juillet au 31 décembre).
- Une comptabilisation des ventes et des retours de 18 à 24 mois suivant la mise en disponibilité des produits.
- Le nouveau pourcentage de retour autorisé est maintenant fixé à 3 %.

Méthode de calcul

- Les agences ayant un taux moyen de retour égal ou inférieur à 3 % seront exemptées de toute facturation.
- Pour les agences ayant un taux supérieur à 3 %, les critères de calcul seront les suivants :
 - o Analyse des produits dont le taux de retour est égal ou supérieur à 5 %
 - o Seront exclus du calcul :
 - Les produits dont le taux de retour est inférieur à 5 %
 - Les produits dont les quantités retournées sont inférieures à 4 bouteilles.

Si le taux de votre agence est supérieur à 3 % selon cette nouvelle méthode de calcul, nous communiquerons avec vous dans les prochaines semaines.

La prochaine facturation sera effectuée en janvier 2016 pour la période visée du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à infocommandes.privees@saq.qc.ca.

***** Voir exemple en annexe**



Capsule d'information

À l'intention des agents et fournisseurs

Exemple de calcul

Première étape : calcul moyen du taux de retour des produits pour la période visée

Période visée : 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Période de comptabilisation des ventes et des retours : 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015

Total des ventes: **60 000 \$**

Total des retours: **6 000 \$**

Retours divisés par les ventes = **10 %** (moyenne du taux de retour)

Comme la moyenne du taux de retour est supérieure au taux acceptable de 3 %, il y aura une **analyse par produit**.

Deuxième étape : calcul des retours à payer par produit

La liste des produits dépassant 5 % de retours est alors utilisée pour déterminer le montant à payer :

A	B	C	D	E	F	G
Code produit	Nb btles vendues	Nb btles retournées	Nb btles (3 %) assumées par SAQ	Nb btles facturées	Valeur btle au prix fournisseur	Total des retours à payer par l'agence
12345678	120	22	3,6	18,4	9,75 \$	179,40 \$
23456789	150	17	4,5	12,5	19,50 \$	243,75 \$
34567891	150	14	4,5	9,5	18,39 \$	174,70 \$
					Total des retours	597,85 \$
					Frais administration	300,00 \$
					Total à payer	897,85 \$ + taxes

Explication :

Calcul du 3 % assumé par la SAQ :

Nombre de bouteilles vendues (B) * 3% = Nb btles assumées par la SAQ (D)

Calcul des retours à payer :

Nombre de bouteilles facturées (E) * Valeur btles au prix fournisseur (F) = Total des retours à payer par l'agence (G)

À ce montant s'ajoute 300 \$ de frais d'administration et les taxes applicables.